

Procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public, en vue de l'exploitation de la Gloriette sud de l'Esplanade Lamartine pour une activité de type bar / restaurant complémentaire à l'offre commerciale existante sur ce site.

Ville de Mâcon

Formulaire d'offre



Joindre à ce formulaire :

- L'état N°1 à compléter

Description du projet envisagé par le candidat pour l'exploitation de la gloriette sur le site de l'Esplanade Lamartine (personnel, mois, jours et heures de service, compte d'exploitation prévisionnel, animations et évènements proposés).

- L'état N°2 à compléter

Description de l'aménagement intérieur et extérieur de manière précise (plans, marques du mobilier...).

- L'état N°3 à compléter

Redevance annuelle d'occupation du domaine public : montant de la part variable annuelle.
Le candidat propose un pourcentage égal ou supérieur à 1% du chiffre d'affaires HT annuel déclaré au service de l'administration fiscale

Date limite de réception des offres : Le 14 octobre 2020 à 12h.

CANDIDAT

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Ville :

.....

Agissant

(1) - en nom propre

(1) -en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse du siège social)

.....

.....

(1) rayer la mention inutile

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

Critères d'étude des dossiers

1^{er} critère : Le type d'activité proposée, son intégration spatiale et sa cohabitation avec les activités déjà présentes sur le site de l'Esplanade Lamartine [pour une valeur de 50%](#)

Le candidat complètera l'état N°1 :

Description du projet envisagé par le candidat pour l'exploitation de la gloriette sur le site de l'Esplanade Lamartine et de l'organisation de l'activité commerciale (personnel, mois, jours et heures de service, compte d'exploitation prévisionnel, animations et événements proposés, ...)

2^{ème} critère : [Le plan d'aménagement de la gloriette pour une valeur de 30%](#)

Le candidat complètera l'état N°2 :

Description de l'aménagement intérieur et extérieur de manière précise (plans, marques du mobilier...).

3^{ème} critère : [La part variable de la redevance annuelle pour une valeur de 20%](#)

Le candidat complètera l'état N°3 : [BA1]

Le candidat propose un pourcentage égal ou supérieur à 1% du chiffre d'affaires HT annuel déclaré au service de l'Administration Fiscale

Date

Signature (et cachet éventuel) du candidat

